



Déclarer en France un salaire perçu dans un autre pays européen

Par **danielantoine**, le **15/11/2009** à **13:24**

Bonjour,

Je suis salarié d'une entreprise irlandaise depuis 2 ans, je paye des impôts en Irlande (déduit de mon salaire directement), mais ma résidence principale est en France (logement duquel je suis propriétaire).

Je souhaite savoir comment je dois procéder pour déclarer mes revenus étranger en France sans payer 2 fois des impôts (Irlande et en France).

A qui dois-je m'adresser sur Paris/ Région Parisienne pour m'aider à remplir ma déclaration de revenus et continuer à bénéficier de mes droits en France .

Merci de vos réponses,

Par **ascott**, le **25/11/2009** à **18:04**

Il y a une convention entre la France et l'Irlande
lien MFE: <http://www.mfe.org/default.aspx?SID=8957>

C'est le pays de résidence qui compte donc la France mais comment travailler en Irlande en étant en RP en France (résider > 6mois, minimum)

A priori, vous feriez mieux d'être en résidence secondaire en France, ce serait plus logique et

plus intéressant....
salutations